

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2121-25 DU CODE GENERAL
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

RÉUNION PUBLIQUE LUNDI 11 OCTOBRE 2010

Le 11 octobre 2010 à 20 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 1^{er} octobre 2010, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Yves THEBAULT, Maire.

Etaient présents : M. THEBAULT, Mme BERTAU, M. LEVILAIN, Mme GUILLAUME, M. JOUADE, Mme FERMET, MM. BRIAND, HILLIGOT, Mesdames BROSSAULT, HUREL, MM. BARRE, LANGOUET, Mesdames LASNE, GOHIER, HAMON, MM. BODEVEIX, COMMANAY, BEGUINEL, FERRE, TOURNEDOUET, Mesdames LEON, GAUTHIER, NICOLAS, PILLET, M. LECLERC formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Mesdames AUFFRET, BLIN, MM. RENAULT, JAVAUDIN.

Pouvoirs : Mme BROSSAULT, M. HILLIGOT, M. JOUADE, M. THEBAULT.

Monsieur HILLIGOT Jean-Paul, Adjoint, a été élu secrétaire de séance.

En début de séance, le Conseil Municipal respecte une minute de silence à la mémoire de Monsieur Christian PELERBE, ancien conseiller municipal, décédé le 31 juillet 2010.

Le procès-verbal de la séance du lundi 21 juin 2010 est adopté à l'unanimité sans observation.

1) Budget Principal. Décision modificative N° 1.

Une décision modificative de 146 041 € portant sur des opérations d'ordre est adoptée.

2) Budget annexe du Lotissement des Sentes. Subvention du budget principal.

Afin de clore ce budget et de couvrir son déficit, une subvention de 40 864,16 € du budget principal au budget du lotissement est décidée.

3) Budget annexe du camping et du mini-golf. Amortissements.

Il est décidé d'amortir en totalité, à hauteur de 5 815,34 € un bien sur l'année 2010.

4) Budget annexe du camping et du mini-golf. Décision modificative N°1.

Une décision modificative portant virements de crédits est adoptée.

5) Subvention du budget principal au budget annexe du camping et du mini-golf.

Afin de clore ce budget et de couvrir son déficit, une subvention de 34 170,80 € du budget principal au budget annexe est décidée.

6) Budget annexe du Lotissement de la Guédélais. Décision modificative N° 1.

Une décision modificative portant virements de crédits est adoptée.

7) Budget annexe du Lotissement de la Guédélais. Versement de l'excédent au budget principal.

Afin de clore ce budget, il est décidé de verser l'excédent de 104 457,47 € au budget principal.

8) Aiguillon Construction. Garantie d'un emprunt.

Il est décidé de garantir, en l'attente de la prise de compétence par la Communauté de Communes, des emprunts à hauteur de 1 124 000 € destinés à financer la construction d'un FJT et de logements sociaux.

9) Admissions en non-valeur.

Il est décidé d'admettre en non valeur des titres à hauteur de 810,73 €.

10) Les Riáis. Cession d'un délaissé de voie communale.

Un délaissé de voie communale de 158 m² est cédé à Monsieur et Madame Alain BOUYAUX au prix de 265 €.

11) Rue de la Croix de Pierre. Acquisition auprès de la Communauté de Communes.

Une bande de terrain de 46,31 € est acquise auprès de la Communauté de Communes au prix de 64,37 € / m² afin d'élargir le trottoir rue de la Croix de Pierre, au droit du futur FJT.

12) Compte Epargne Temps. Modification.

Il est décidé de mettre en œuvre les dispositions du décret 2010-531 portant sur le compte épargne temps applicable aux agents municipaux.

13) Astreintes. Mise en place.

La mise en place d'un système d'astreintes applicable aux agents techniques est décidée.

14) Ecoles Publiques. Emplois.

Le Conseil Municipal est informé de l'annulation du retrait d'un emploi maternel et de l'affectation d'un emploi élémentaire à l'école de la Guédélais et du retrait d'un emploi au RASED.

15) Personnel Communal. Tableau des effectifs.

Un poste d'agent de maîtrise est transformé en poste d'agent de maîtrise principal et un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe est transformé en un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe.

16) Trésor Public. Transfert à la Communauté de Communes.

Il est demandé à la Communauté de Communes de prendre en maîtrise d'ouvrage le dossier du transfert des services du Trésor Public de la Grande Rue à la rue du Général Chassereaux.

17) Maison des Associations. Maîtrise d'œuvre. Avenant N° 1.

Un avenant intégrant le versement d'une avance de 5 % est accepté.

18) Marché d'entretien des chaufferies. Avenant.

Un avenant de 2 480 € prenant en compte l'entretien des chaufferies de l'école de la Guédélais est accepté.

19) Aménagement VC 154. Avenant au lot N° 1.

Des travaux supplémentaires sont pris en compte à hauteur de 9 918,90 € H.T. au marché avec la SCREG.

20) Equipements sportifs. Tarifs de mise à disposition des collèges.

Les tarifs sont fixés à 5,37 € l'heure en salles couvertes, 2,16 € l'heure en équipements de plein air et 27,90 € les ¾ d'heure en piscine.

21) Equipements sportifs. Tarifs de mise à disposition des lycées.

Les tarifs sont fixés à 12,57 € en salle couverte et 9,35 € en équipements de plein air.

22) Festival du Schmoul 2010. Demande de subvention complémentaire.

Afin de soutenir financièrement l'association, il est décidé de verser en 2010, la subvention de 2011 à hauteur de 7 000 €.

Questions orales

Rue de la Croix de Pierre

Monsieur LECLERC demande où en est la réponse à un courrier des habitants de la rue de la Croix de Pierre.

Monsieur LEVILAIN indique que la réponse est en cours et que les aménagements à réaliser sont liés à la construction du FJT.

Il relativise la remarque sur une vitesse excessive des véhicules dans cette rue.

Impasse de la Lande Brûlée

Monsieur LECLERC demande si cette impasse sera réaménagée.

Monsieur LEVILAIN constate que des nouvelles constructions sont en cours de réalisation dans cette voie et estime qu'il faudra attendre qu'elles soient terminées pour réaménager le domaine public mais que ceci ne pourra se faire que dans l'emprise existante.

Salles de Sports

Monsieur LEVILAIN indique que le chantier de construction des nouvelles salles de sports a débuté par l'extension du parking et la déviation du cheminement piétons vers le lycée, la construction proprement dite devant commencer début novembre.

Communauté de Communes

Madame PILLET demande que des réunions préparatoires à celles de la commune soient mises en place.

Monsieur le Maire indique que ces réunions existent, les délégués de la commune se réunissant le lundi précédant la réunion de la Communauté de Communes.

Pour Monsieur LECLERC, il serait intéressant de faire le point des décisions communautaires en Conseil Municipal sur les dossiers importants.

Monsieur le Maire souligne que les procès-verbaux des conseils communautaires sont diffusés à tous les conseillers municipaux.

Pour Madame PILLET, le point en conseil municipal est nécessaire afin que la population soit informée.

Monsieur le Maire indique que le correspondant Ouest –France sera à nouveau présent aux réunions du conseil communautaire.

Il informe l'assemblée que la Communauté de Communes a décidé de cautionner un emprunt de West-Country et recherche un terrain de 20 ha sur Pléchâtel afin que le festival puisse s'y dérouler à partir de l'été 2012.

Mur du cimetière

En réponse à Madame GAUTHIER, Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré la personne qui était intervenue en Conseil Municipal à propos de la dégradation du mur nord ainsi que les propriétaires de ce mur avec qui les échanges vont se poursuivre afin de trouver une solution.

Terrains de rugby

Monsieur LECLERC constate que la force de persuasion de la commune a été suivie pour la prise en charge du dossier Trésor Public par la Communauté de Communes mais qu'il n'en est pas de même pour la réalisation de terrains de rugby.

Monsieur le Maire admet la réserve de la Communauté de Communes pour la prise en charge de ce projet, justifiée par le fait qu'elle n'a pas compétence en la matière. Il espère obtenir le soutien de la Communauté de Communes par l'octroi d'un fonds de concours. Il rappelle qu'en ce qui concerne le Trésor Public, il avait également sollicité un fonds de concours et que suite à cette demande le Président de la Communauté de Communes s'est orienté vers une prise en charge totale.

Monsieur BRIAND indique qu'en ce qui concerne les terrains de sports de la Bodais, il reste un petit terrain à acquérir et qu'il réunira le Comité Technique et la Commission des Sports après étude du projet de programme.

.../...

DSP Eau potable

Madame PILLET demande si un débat aura lieu en Conseil Municipal sur le renouvellement du contrat eau potable. Elle rappelle cette demande déjà formulée en octobre. Elle estime que l'eau n'est pas une denrée banale et remarque que d'autres municipalités ont associé la population aux choix.

Pour Monsieur le Maire un débat en Conseil Municipal n'aurait pas de sens car le Syndicat des Eaux a pris la décision d'une exploitation en affermage, seule solution économiquement viable, le syndicat étant trop petit pour envisager une exploitation en régie d'un service complexe.

Pour Madame PILLET, il y a nécessité de travailler entre municipalités et d'associer la population. Elle constate que les décisions sont prises soit entre experts, soit entre élus, soit avec la population et qu'on découvre que certaines décisions sont prises alors qu'il n'y a pas eu de débat préalable.

Monsieur le Maire est favorable aux débats avec la population mais estime que dans le cas précis de l'eau, il ne faut pas être hypocrite alors qu'on est convaincu que la seule possibilité est la délégation de service public.

Madame PILLET admet que le dossier est complexe et ne voit pas pourquoi la population ne serait pas informée et que les élus ne participeraient pas au débat.

Monsieur TOURNEDOUE se déclare réservé sur la réalité de la concurrence dans ce secteur.

Monsieur le Maire précise que la mise en concurrence qui est en cours permettra de rendre les factures d'eau moins élevées.

Réunions publiques

Madame NICOLAS rappelle à Monsieur le Maire qu'il avait, pendant la campagne électorale, l'idée d'organiser des réunions publiques.

Monsieur le Maire indique que, dans le cadre du projet urbain, il sera fait appel à la population et que cette étude générera des réunions publiques.

Affiché le 22 octobre 2010

Le Maire,

Yves THEBAULT